

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 010-012/16CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Président ;
- L'arrêté n°16/490/CM du 14 novembre 2016 désignant les membres de la Commission consultative d'attribution de postes à flot et à sec au sein des Délégations de Services Publics ;

**CONSIDÉRANT**

- Que la Métropole d'Aix-Marseille Provence (AMP) assure la mission de gestion des Ports de Plaisance

**ARRETE**

**Article 1: modification de l'arrêté n° 16/490/CM - Membres de la Commission**

Monsieur Didier Khelfa est désigné membre de la Commission consultative d'attribution de postes à flot et à sec au sein des périmètres de ports gérés en délégation de service public en remplacement de Monsieur Maxime Tommasini.

Monsieur Patrick Niederoest est désigné membre représentant les usagers des trois Délégations de Service Public (DSP) de la Commission consultative d'attribution de postes à flot et à sec au sein des périmètres de ports gérés en Délégations de Service Public (DSP) en remplacement de Monsieur Gérard Lari.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 21 février 2017

**Le Président,**  
**Signé : Jean Claude GAUDIN**

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Février 2017